



# LES AUTRES FORMES DE MÉCÉNAT

#8



*Le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général. »*



## MÉCÉNAT EN NATURE

Mise à disposition de biens au profit d'un projet d'intérêt général :

- Don de véhicule
- Fournitures de marchandises



## TRAITEMENT FISCAL

Pour les biens inscrits dans un compte d'immobilisation, à leur valeur de cession retenue pour la détermination de la plus-value ou moins-value liée à la sortie de l'actif :

- A la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock (art. 38 nonies de l'annexe III au CGI),
- Au prix de revient de la prestation offerte pour les prestations de services.



## MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Mise à disposition de collaborateurs sur leur temps de travail

Exemple : Mise à disposition du comptable de l'entreprise 2 fois par mois au profit de l'association



Coût du salaire horaire brut + cotisations sociales, multiplié par le nombre d'heures



## CONSEILS ET FORMALITÉS

Rédiger une convention de mécénat permet de cadrer l'opération et de sécuriser juridiquement les parties au contrat. Une fois l'opération de mécénat terminée et afin de bénéficier de la réduction d'impôt, l'entreprise doit fournir deux formulaires :

Cerfa n°11580\*03

Cerfa n° 15252\*05



# FICHE PRATIQUE